

N° CA-42/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ (à partir du point n°12), Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Lounes ADJROUD (à partir du point n°12), Patrick WIDLOECHER, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage concernant l'information des demandeurs de logements et l'attribution des logements pour le compte de la Ville de Clamart.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION

Objet : Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'information des demandeurs de logements et l'attribution des logements pour le compte de la Ville de Clamart.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que la Ville de Clamart met en œuvre sur son territoire une offre de logements équilibrée et qu'avec le transfert de la compétence Habitat à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine puis au Territoire Vallée Sud - Grand Paris, la commune a progressivement délégué la gestion des demandes de logements sociaux à Vallée Sud Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH) de Clamart, désormais OPH du Territoire Vallée Sud-Grand Paris.

Vu que Monsieur le Préfet, par un courrier en date du 5 avril 2016, a rappelé aux communes du département, que dans le cadre de la convention de délégation du contingent préfectoral d'attribution de logements sociaux, elles devaient avoir la capacité de recevoir les demandes de logement, notamment de manière dématérialisée, pour les transmettre le cas échéant à leurs bailleurs et aux organismes de logements sociaux présents sur leurs territoires. La Ville de Clamart a alors décidé de suivre cette demande de l'Etat et de recentrer sa compétence logement au sein de sa Direction de l'Urbanisme et du Logement.

Vu que cette dernière a ainsi en charge le contrôle des actions réalisées par l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, Vallée Sud Habitat, pour la Ville, qui font l'objet d'une convention qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois ; et que cette convention a été renouvelée une première fois le 9 mars 2021, à effet jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant que cette décision a donné entière satisfaction, la Ville de Clamart entend reconduire cette convention pour une durée équivalente, et, afin de faciliter le parcours administratif des demandeurs, maintient son choix de centraliser toutes leurs démarches en un lieu unique en confiant cette mission à Vallée Sud Habitat.

Vu que ces missions correspondent à 2 postes (1,8 en équivalent temps plein). L'ensemble des coûts engendrés et actualisés est évalué à quatre-vingt-dix-neuf mille six-cent-vingt-et-un Euros (99 621€).

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'information des demandeurs de logements et l'attribution des logements pour le compte de la Ville de Clamart,

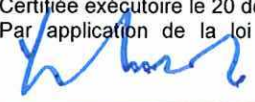
Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer la Convention et toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**


Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 décembre 2024
Reçue en Préfecture le 19 décembre 2024
Certifiée exécutoire le 20 décembre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général